

# Le parti communiste de Belgique face aux communautés européennes

Pascal DELWIT

## 1. Introduction

Si l'on excepte une courte période dans l'immédiate après-guerre<sup>1</sup>, le parti communiste de Belgique n'a jamais occupé une place significative sur l'échiquier politique belge. Néanmoins, jusqu'à son déclin marqué au début des années quatre-vingt, son rôle dans la société et à l'égard de certaines organisations a dépassé ce que laissent entrevoir ses résultats électoraux. Aujourd'hui, le parti communiste ne représente plus qu'une structure sans perspective qui n'a pas pu saisir ni son déclin, ni la signification des événements de 1989. De sa crise, aucune tentative de (re)naissance n'a émergé comme le tentent actuellement le PDS en Italie, l'alliance rouge-verte en Hollande, *gauche unie* en Espagne ou encore le parti de la gauche en Suède. Nous avons choisi d'étudier son approche historique et contemporaine de la construction européenne qui semble intéressante à quatre points de vue :

1. en prenant les institutions communautaires comme témoin du cheminement des relations entre communistes belges et mouvement communiste international ;
2. en appréhendant la question européenne comme révélateur de l'incapacité du PCB à répondre à un défi et à assumer pratiquement des choix théoriques et idéologiques ;
3. en essayant de s'interroger sur le(s) rôle(s) et la(es) fonction(s) « latentes » ou « explicites » d'une petite formation politiques<sup>2</sup> dans un petit pays<sup>3</sup> ;
4. enfin, en considérant la Communauté européenne comme indicateur des rapports du Parti communiste à la société belge et aux autres partis politiques du pays.

## 2. Aux origines du positionnement

A l'instar des autres formations communistes d'Europe occidentale, le positionnement du PCB face aux projets d'unification européenne émergeant après 1945, doit être intimement rapproché des volontés de la diplomatie soviétique en la matière. Le plan Marshall est, à cet égard, un révélateur puissant. Après quelques hésitations, l'Union soviétique ne s'adjoint pas aux délibérations relatives à l'initiative américaine. En outre, elle décide manifestement d'entériner et même de se revendiquer de la division du monde en deux blocs. Dans cet engrenage, le parti communiste de Belgique condamne avec virulence l'initiative et l'emprise américaines dans le façonnement de l'« Europe occidentale ».

Il est évident que la fondation du Kominform lors de la réunion de Slarska Poreba en septembre 1947, constitue un moment clé dans cette évolution. Dans son rapport sur la situation internationale, André Jdanov invite les partis communistes à « prendre en main le drapeau de la défense de l'indépendance nationale et de la souveraineté de leur pays »<sup>4</sup>.

Quelques jours à peine après cette réunion, le Secrétaire général du PCB donne le ton en appelant à la défense de la souveraineté nationale contre la « marshallisation », « l'américanisation » du pays, faisant pour la circonstance référence à Jaurès :

« Nous n'avons jamais considéré la souveraineté nationale (...) comme une abstraction métaphysiques indépendante des contingences. (...) Notre nationalisme, ou plus exactement, notre attachement à la patrie, ne nous a jamais empêché d'être des internationalistes, ce qui ne signifie pas pour autant que nous soyons disposés à servir l'internationale des trusts. C'est le moment de rappeler la noble (sic) parole de Jaurès : « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène » »<sup>5</sup>.

Cette attitude n'a rien de particulièrement original dans la littérature communiste de l'époque puisqu'aussi bien on retrouve les mêmes assertions dans le même espace de temps dans l'ensemble de la presse communiste. Le sectarisme de la campagne communiste contribue à son isolement sur l'échiquier politique belge dont sa courbe électorale est un des témoins<sup>6</sup>.

Plus importante et peut-être plus significative, est la conséquence du combat mené à l'intérieur de la FGTB. L'influence communiste s'avère non négligeable, particulièrement dans les secteurs les plus combattifs : mines, métallurgie, sidérurgie et services publics. Les délégués communistes relaient le discours du PCB. S'ils rassemblent parfois des minorités significatives dans les congrès sectoriels, leur comportement favorise leur identification et concourt à les écarter de tout poste de responsabilité dans l'organisation syndicale. Au demeurant, le parti communiste contraindra Théo Dejace, seul secrétaire national communiste de la FGTB, à démissionner de son mandat !

### 3. Le plan Schuman et la CED

Le combat politique du parti communiste contre la proposition Schuman de mai 1950 et celle de réarmement allemand envisagées quasi simultanément s'inscrit dans le droit fil de la dénonciation de l'hégémonie américaine sur l'Europe.

L'argumentation des communistes belges se fonde sur des concepts généraux et particuliers :

1. La construction européenne basée sur le concept des « Etats-Unis d'Europe » ne profite et ne peut profiter qu'à la grande bourgeoisie transnationale. Ils s'appuient pour se faire sur un texte écrit par Lénine trente cinq ans plus tôt :

« Mais si le mot d'ordre des Etats-Unis républicains d'Europe formulé en liaison avec le renversement révolutionnaire des trois monarchies les plus réactionnaires d'Europe, la monarchie russe en tête, est absolument inattaquable en tant que mot d'ordre politique, on se heurte encore à une question éminemment importante, celle du contenu et de la portée économique de ce mot d'ordre. Du point de vue des conditions économiques de l'impérialisme c'est-à-dire de l'exportation des capitaux et du partage du monde par les puissances coloniales « avancées » et « civilisées », les Etats-Unis d'Europe sont en régime capitaliste, ou bien impossibles ou bien réactionnaires »<sup>7</sup>.

2. Dans la foulée de cette légitimation historique, le PCB décrit l'idée européenne promue par Schuman et Adenauer comme réactionnaire et puissamment influencée par l'Eglise catholique. Schuman, Adenauer et De Gasperi sont ainsi désignés comme de dignes successeurs de Charlemagne et d'Hitler.
3. Le projet CECA ambitionne, selon les dirigeants du parti communiste, d'arrimer l'Allemagne à l'Europe occidentale et porte en germe en retour de l'hégémonie de ce pays. De plus, il accentue et sanctionne la division de l'Europe entre blocs occidental et oriental.
4. Le PCB conteste les vertus annoncées de la CECA pour l'industrie charbonnière belge. A ses yeux, la CECA conduira à court terme à la fermeture des mines wallonnes et, à moyen terme, à l'abandon d'exploitation des mines campinoises. Au surplus, le parti communiste accuse son initiateur, Robert Schuman, de ne viser qu'un échange avantageux entre la livraison de charbon allemand bon marché au profit d'un essor de l'industrie sidérurgique française. Dans le cadre belge cette dimension s'avère particulièrement capitale. Les mines ont été relativement épargnées durant la guerre. A la libération, le gouvernement sous la direction du socialiste Achille Van Acker lance la « bataille de la production » pour assurer le ravitaillement interne et exporter vers les pays européens. Mais cet avantage initial se mue très vite en handicap. L'exploitation du charbon en Wallonie est morcelée, les modernisations nécessaires ne sont pas effectuées et le prix de revient de la tonne de charbon

est le plus élevé en Europe. A la fin des années quarante, la situation est très mauvaise, comme le confirme le rapport du consultant américain Robinson and Robinson<sup>8</sup>. Si certains évaluent le plan Schuman comme une opportunité pour s'atteler aux rénovations indispensables, d'autres jugent sa perspective catastrophique pour la Belgique. Les exploitants charbonniers s'y opposent résolument de même que certains sociaux chrétiens et une partie des socialistes<sup>9</sup> parmi lesquels Achille Van Acker.

Il n'y a pas de pont entre ces opposants et le parti communiste si ce n'est qu'ils votent de manière identique au Parlement. Les propos communistes comportent toujours l'indispensable référence à l'Union Soviétique, ce qui les coupent de toute politique d'alliance éventuelle.

La condamnation de la CECA par le PCB a été ferme et vigoureuse. Mais la campagne menée par les communistes belges contre le projet de Communauté européenne de défense est un combat quotidien. Les communistes dénoncent obstinément la division de l'Europe imposée par l'administration américaine<sup>10</sup>, président les pires méfaits des troupes allemandes et maudissent les « suppôts » de ce plan .... A travers des organisations satellites comme l'Union belge pour la défense de la paix (UBDP), ils tentent de former un front du refus. Force est pourtant de constater qu'ils ne parviennent pas à entamer ou à pénétrer les « piliers » belges, et tout spécialement les organisations socialistes<sup>11</sup>.

En vérité, les deux éléments que nous avons déjà évoqués dans le cas de la CED se sont renforcés. Le sectarisme exacerbé des communistes leur ferme toute porte d'autant que leur perte d'influence est de plus en plus sensible.

#### **4. La création du marché commun**

Si la CECA et la CED ont engendré des polémiques – encore que confinées aux élites politiques –, la création du marché commun et de la Communauté européenne de l'énergie atomique passe presque inaperçue dans le débat politique. La Chambre et le Sénat ratifient le traité de Rome à une très confortable majorité au terme d'une discussion courte et sans passion, contrairement à ce qui s'était passé lors de la ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense. Toutes l'attention était focalisée sur la guerre scolaire et la lutte opposant la « coalition laïque » au « monde catholique ». L'adoption de ces traités marque les origines du « consensus belge » sur les questions européennes. A partir de 1957, on ne peut déceler ni différences sensibles entre les trois principales formations ni conflits majeurs en leur sein<sup>12</sup>. Par ailleurs, la construction européenne apparaît, aux yeux d'une très grande majorité de la population, non seulement une nécessité mais comme un fait et une évolution allant de soi. Intérêt et passion sont absents sur cette problématique.

A l'instar des autres PC occidentaux, les communistes belges fondent leur argumentation contre le marché commun et l'Euratom sur les dix-sept thèses

de l'Institut de l'économie mondiale et des relations internationales de Moscou. Politiquement, cet institut présente les deux nouvelles institutions communautaires comme un

« désir d'unir les forces de l'impérialisme, en vue, d'une part de lutter contre le socialisme, les mouvements de libération nationale des peuples colonisés et des pays sous tutelle et, d'autre part, de renforcer les positions du capitalisme en recourant à des unions internationales de type étatique et monopoliste »<sup>13</sup>.

Du point de vue économique, toute possibilité d'intégration est farouchement niée :

« En ce qui concerne la CEE et l'Euratom, il est absolument hors de doute que même la réalisation, complète des mesures prévues dans les traités constitutifs (ce qui est en soi déjà peu vraisemblable) ne pourra pas apporter de changements dans le caractère du capitalisme européen, ni conduire à la création d'un système économique unique »<sup>14</sup>.

Le début des années soixante constitue cependant d'une nouvelle étape dans l'approche des institutions communautaires et de la construction européenne par les communistes belges. En effet, comme l'a noté Charles Zorgbibe<sup>15</sup>, le PCB est avec le PCI l'une des premières formations communistes à réviser et nuancer ses conceptions envers le marché commun. Il s'agit là d'une originalité mal connue des spécialistes des mouvements communistes. La perspective de modifier la lutte contre le marché commun au profit d'un combat au sein de la CEE est novatrice. Cette transformation s'opère en deux temps :

1. les communistes belges reconnaissent peu à peu la « réalité » du marché commun estimant tout retour en arrière impossible ;
2. ils adaptent leur attitude et leur position par rapport à cet état de fait.

## **5. La « réalité » du marché commun**

La constatation de la « réalité communautaire » s'effectue au début de la décennie soixante. Elle fait suite à l'évolution de l'industrie charbonnière en Wallonie. En février 1959, les mineurs borains entament une grève contre les fermetures des mines encore en activité. Ce mouvement social n'enraie pas le processus. Les fermetures de puits se succèdent. Le parti communiste dénonce violemment cet abandon mais il saisit aussi l'importance du contexte européen et de la prise de décision à l'échelle communautaire. Parallèlement, l'augmentation du commerce entre les six Etats membres du marché commun ne peut échapper à son attention, même s'il y a croissance généralisée en Europe.

A la réunion des économistes marxistes à Moscou en 1962, les délégués belges soulignent cette dimension et décrivent l'existence du marché commun comme un fait; un fait allant dans le « sens de l'histoire ». Deux personnalités, désormais, sont les observateurs les plus attentifs des évolutions de la CEE,

l'économiste Pierre Joye et le juriste Jacques Moins<sup>16</sup>. Cette idée de « fait irréversible » concourt indéniablement à l'attention très minime portée par la base du parti communiste – en fait à l'instar de la population - aux questions européennes.

Les instances dirigeantes du PCB essaient progressivement d'adapter leur réflexion et leurs pratiques à partir de cette donnée. Mais, la deuxième étape se révèle longue et balbutiante dans la mesure où le parti communiste se retrouve confronté à certaines contradictions. A la fin des années soixante et au début de la décennie soixante-dix, il apparaît clairement que l'adhésion de la Belgique aux communautés européennes constitue un élément intégré par le PCB, non remis en cause et que les communistes cherchent à adapter leur stratégie en conséquence. Evaluant la nature et l'ampleur de la crise économique, le président du parti communiste insistait, par exemple, dans son rapport au XXII<sup>e</sup> congrès en 1976, sur les spécificités belges de la crise tout en la situant dans sa conjoncture européenne et internationale,

« car, soulignait-il, dans notre pays, ce contexte revêt une signification d'autant plus grande que la Belgique est étroitement intégrée dans le marché commun et dans la « communauté atlantique » et que, dès lors, le développement de la crise et les conditions dans lesquelles s'y déroule la lutte contre elle sont déterminées dans une large mesure<sup>17</sup> par son degré de dépendance à l'égard des principaux centres de pouvoirs européens et atlantiques du grand capitalisme des multinationales »<sup>18</sup>.

Cette assimilation donnera même lieu à certaines autocritiques par rapport à l'attitude purement négative des années cinquante<sup>19</sup>.

## 6. Les raisons d'une évolution

A l'origine de cette évolution figurent des éléments d'ordre externe et d'ordre interne.

1. Relevons que ce cheminement ne se fait pas de façon isolée. Il existe également dans le chef du parti communiste italien qui aboutit à la représentation du PCI à l'Assemblée de Strasbourg et à la présence de la CGIL au comité économique et social. L'approche des autorités soviétiques se transforme aussi. Les trente-deux thèses publiées en 1962 par l'Institut d'économie mondiale – faisant suite aux dix-sept thèses de 1957 – s'avèrent toujours extrêmement critiques mais elles entérinent l'idée que le marché commun est un fait<sup>20</sup>.
2. Le suivisme strict envers les injonctions du PCUS a fait son temps. Le rapport Khrouchtchev (de février 1956) a bouleversé les PC ouest-européens<sup>21</sup>. Même si le parti communiste de Belgique reste profond attaché à l'URSS et à ses recommandations, on ne peut plus parler de relais inconditionnel des positions soviétiques.
3. Le premier lustre des années soixante annonce et anticipe une période de détente dans les relations internationales allant de 1965 à 1973. Ce soulagement favorise une appréhension de l'unification européenne et du marché commun moins « militaire » et moins figée de la part des autorités soviétiques et des partis communistes.

4. Les évolutions internes des Communautés attestent au demeurant de conflits avec l'administration américaine. Le veto du général de Gaulle à l'admission de la Grande-Bretagne en janvier 1963 est expressément justifié comme un refus d'introduire le cheval de Troie américain dans le fonctionnement des institutions communautaires<sup>22</sup> ! Il devient difficile de dépeindre le marché commun contre la seule expression des volontés américaines.
5. Le PCB prend aussi en compte de la dimension « belge ». La Belgique est un petit pays dont les limites d'une – hypothétique – politique économique autonome surgissent vite pour tout observateur sérieux. La croissance soutenue n'est concevable que moyennant des exportations massives compte tenu du taux d'ouverture très important. Or, l'Allemagne et la France sont les principaux commerciaux. L'optique intégrative avec ceux-ci et la « préférence communautaire » s'avèrent donc essentielles.
6. Il y a, dans le chef des communistes belges, volonté de ne pas représenter simplement une formation à seule finalité « protestataire ». Tout au contraire, après les changements internes consécutifs au congrès de Vilvorde en 1954, le PCB vise à influencer sur les options programmatiques du parti socialiste – ou de certaines franges du parti socialiste – et de la FGVB, à jouer en quelque sorte un rôle d'aiguillon. Cette dessein constitue une des raisons qui ont mené à l'éviction du Secrétaire général du parti, Edgar Lalmand en 1954 au profit d'une ligne et d'une équipe dirigeante moins sectaires.

## 7. L'action au niveau européen

Quelles seront revendications et propositions dominantes du PCB en matière européenne ?

1. Il exige avec constance l'ouverture des Communautés européennes vers l'Union Soviétique et les pays d'Europe de l'Est. Ouverture politique mais surtout ouverture économique : intensification des échanges de biens et services, réalisation d'une reconnaissance mutuelle CEE-CAEM<sup>23</sup>, échanges culturels, ...
2. Le PCB réclame sans relâche la « démocratisation » de l'Europe, aux niveaux politique et social. Ainsi, les communistes belges revendiquent l'idée et l'horizon de compétences accrues pour le comité économique et social et que « soient élargies les prérogatives des représentants des travailleurs »<sup>24</sup> en son sein. Avec la revendication d'une démocratisation politique se pose la question complexe des formes institutionnelles à promouvoir pour la CEE. Hostiles au slogan gaulliste de « l'Europe des patries », plusieurs dirigeants

communistes penchent plutôt vers une intégration approfondie en appuyant l'installation et le développement de nouvelles politiques communes. En outre dans Contre-projet pour l'Europe, les économistes proches du parti communiste prônent l'établissement de parités fixes, le développement d'un système monétaire européen autonome et l'utilisation de l'Ecu comme monnaie européenne, ce qui était des propositions inédites<sup>25</sup>. Dans le même temps, le PCB défend l'adhésion du Royaume-Uni et des pays scandinaves qui n'étaient pas censés faciliter cet « approfondissement ». L'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel se présente par exemple comme une problématique difficile. Contrairement au PCF, les communistes belges ne sont pas hostiles au principe ils rejettent l'organisation de ce qu'ils nomment des « élections alibi » d'une fausse démocratisation. Ils combattent ainsi, en 1976, le projet d'Union européenne – qui ne sera jamais retenu – du premier ministre belge de l'époque, Léo Tindemans. Justifiant le refus du « plan Tindemans », Jean Terfve, l'un des principaux dirigeants du parti précise que les communistes

« ne sont pas contre l'élection au suffrage universel du Parlement européen, surtout si ce mode d'élection assure la représentation de tous les groupes politiques. Mais dans le chef de M. Tindemans, ce recours au suffrage universel nous apparaît plus comme un alibi que comme un levier de démocratisation »<sup>26</sup>.

3. Ils se prononcent pour une prise en compte par le « monde du travail », en particulier le mouvement syndical, de l'eupéanisation de la décision économique et politique et donc du besoin vital de pratiquer la lutte au même échelon. Conforme à son rôle d'aiguillon, le PC souhaite apporter sa contribution à la participation active du front commun syndical à la confédération européenne des syndicats et à la définition de certains mots d'ordre même si en définitive son influence à ce niveau reste marginale<sup>27</sup>.

Avec l'acceptation du principe des élections au suffrage universel et la participation à ce scrutin, le PCB affermit son investissement militant et intellectuel dans l'action au niveau européen<sup>28</sup>. Il s'agit d'un élément acquis dans la littérature communiste belge et dans la priorité des dirigeants du parti formellement et fermement rappelé à la rencontre des partis communistes des pays capitalistes d'Europe d'octobre 1980 à Bruxelles<sup>29</sup>.

## **8. La crise des communistes belges**

Les élections législatives de 1978 représentent la dernière élection législative où le Parti communiste enregistre un gain en voix. Il ne cessera de décliner dans les années quatre-vingt, alors que la situation internationale se dégrade, que l'image de l'Union Soviétique se ternit totalement et que la Communauté européenne traverse une crise institutionnelle aiguë.

En quoi ces éléments affectent-ils l'approche de la CEE par le parti communiste ?

En vérité le PCB creuse son « européenisme ». Il prône une indépendance communautaire dans les relations internationales. Celle-ci suppose un détachement idéologique des Etats-Unis bien sûr mais sans rapprochement corolaire vers les pays de l'Est. Ainsi, là où les communistes belges exigeaient dans les années soixante et soixante-dix un rapprochement avec l'autre bloc européen, ils insistent durant cette décennie sur la nécessité d'une construction indépendante et non alignée de la Communauté européenne<sup>30</sup>. Dans son rapport à la session du comité central du 14 mars 1981, le secrétaire international, Jan De Brouwere en fait un élément constitutif de l'identité européenne :

« Mais ce qu'il y a de nouveau et d'important ici, c'est la recherche d'une identité européenne vis-à-vis des Etats-Unis et bien entendu aussi vis-à-vis de l'URSS. Il est évident que ceci continue à poser aux forces du travail et de la démocratie des pays d'Europe occidentales problèmes de la démocratisation des institutions européennes et leur collaboration mutuelle »<sup>31</sup>.

De cette prémisse découle l'élaboration du mot d'ordre d'« économie de paix » au milieu des années quatre-vingt. Le déblocage de la Communauté européenne passerait une réduction drastique des dépenses militaires, mettant de la sorte

« au service des gens et des peuples, les immenses moyens créés par les sciences et les techniques »<sup>32</sup>.

Certes cette revendication ne va pas à l'encontre des intérêts soviétiques mais la priorité dans l'ordre des préoccupations nous semble avoir changé. La primauté est désormais accordée à la perspective d'une Europe autonome même si cette revendication se marie quelquefois avec la diplomatie soviétique. Mais fondamentalement, elle ne la rejoint pas, tant il est vrai que le pouvoir soviétique sous Brejnev ignorait superbement la dimension politique de la Communauté européenne.

A partir de l'exigence d'une Europe souveraine, restait à en déterminer le contenu et la forme. Dans ce domaine, les positions prises par le PCB semblent avoir été timides faute de consensus interne. Le manifeste européen du parti communiste pour les élections de 1984 reste, par exemple, superficiel dans ses inventaires même si le sens est clair :

- a) sur les questions monétaires, les communistes belges se prononcent pour : « l'utilisation de l'Ecu européen au lieu de dollar »<sup>33</sup> sans préciser les modalités politiques de « gestion » de l'Ecu – monnaie unique, monnaie commune ? banque centrale autonome ou non?, ... ;
- b) dans le domaine politique, ils se (ré)affirment partisan d'une « politique européenne de non alignement »<sup>34</sup> sans s'avancer dans une réflexion sur la dimension sécuritaire de cette Europe si ce n'est qu'ils se montrent hostile à tout nouveau projet de communauté européenne de défense.

D'autre part, ils conditionnent toute démocratisation des Communautés notamment au renforcement des pouvoirs du Parlement européen mais sans évoquer une seule fois le projet de traité Spinelli voté quelques semaines plus tôt par l'Assemblée de Strasbourg<sup>35</sup>. Cette attitude a de quoi surprendre dès lors que le parti communiste doit se positionner en fonction du débat à l'Assemblée parlementaire. Fin mai, le député Daniel Fedrigo avait au demeurant parlé d'un appui sans réserve<sup>36</sup> qui se concrétisera par une abstention au Parlement.

Les élections européennes de 1984 confirment le déclin du parti communiste anticipant le résultat des élections législatives de 1985<sup>37</sup>. Le parti communiste perd cette année là toute représentation parlementaire<sup>38</sup>. La portée de ses positions en est indiscutablement affaiblie mais cet aboutissement d'un déclin électoral sans discontinuité depuis 1978 représente aussi le résultat d'une crise générale du parti communiste : crise du communisme occidental, crise de la gauche belge<sup>39</sup>, crise des effectifs et crise interne également. Pour la première fois, certains dirigeants reconnaissent le franchissement durable sous un seuil de crédibilité<sup>40</sup>.

Cette crise a une double répercussion dans l'approche des questions européennes par le PC :

1. Compte tenu des conflits entre « rénovateurs » et « orthodoxes », les positions doivent de plus en plus être appréhendées en fonction de leur auteur ou de secteur précis du parti communiste qui les formule ;
2. la chute électorale, la réduction des effectifs et les contraintes budgétaires suscitées par cette évolution entraînent un raréfaction des cadres et des permanents et une attention de plus en plus faible envers les problèmes ayant trait aux Communautés européennes. Le nombre d'erreurs ponctuelles, plus ou moins graves, dans les documents officiels du parti sur la CE se multiplient.

Ces deux éléments n'entament pas l'orientation « pro-européenne » que nous avons dégagée, mais des nuances se font jour. Comme en témoigne cette apostrophe d'un de ses principaux dirigeants, Dirk Vonckx, l'aile flamande du parti prône un investissement et une attention beaucoup plus soutenus aux questions débattues à l'échelle européenne :

« Un certain nombre de gens de gauche en sont encore à se poser la question : sommes nous pour ou contre la Communauté européenne? Comme si cette question avait encore un sens! L'unification de l'Europe est en marche (...) La question ne se pose d'être pour ou contre. La question est de savoir ce qu'on en fait. Quel est le contenu que la gauche, les syndicats, les forces progressistes donnent à l'Europe de 1992 »<sup>41</sup>.

Mais d'autres contributions démontrent une plus grande prudence, en particulier dans le chef de certains responsables wallons. Discuté au comité central à la mi 1987, Un rapport interne estimait que

« le niveau le plus opératif (...) de la résistance et de la riposte efficace (...) à l'offensive néo-libérale reste encore au stade présent – et y compris en direction de la CEE – celui de la région-communauté <sup>42</sup> ou de l'Etat belge » <sup>43</sup>.

Les élections européennes de 1989 sont le théâtre d'une double initiative des communistes belges :

- un congrès doctrinal organisé sur l'« Europe 92 » ;
- une attitude nouvelle dans le mode d'intervention électorale.

Le congrès, qui se tient les 18 et 19 mars 1989, axe ses débats et ses propositions sur trois thèmes majeurs :

1. l'importance de la Communauté européenne dans la mise en œuvre d'une politique de détente internationale ayant pour objectif une « politique de sécurité axée sur la désescalade des blocs et sur vaste coopération pacifique à l'échelle de l'Europe toute entière » <sup>44</sup> ;
2. la nécessité urgente d'équilibrer les aspects économiques et financiers de l'Acte unique par des « volets sociaux et politiques » <sup>45</sup>, échafaudant une véritable Europe sociale.
3. l'exigence d'une démocratisation du fonctionnement des institutions communautaires. Les communistes ne font toujours pas de proposition très nettes sur cette question mais louent le rôle du Parlement européen dans cette perspective :

« Il serait sot de ne pas prêter sérieusement attention à l'évolution positive récente des comportements du Parlement européen, la seule institution de la Communauté qui soit à la fois fédérale et démocratique <sup>46</sup> » <sup>47</sup>.

Dans l'une des résolutions du congrès, le PCB se prononce

« pour la constitution d'un pouvoir législatif européen élu au suffrage universel et pour la désignation par ce pouvoir d'un exécutif responsable devant lui » <sup>48</sup>.

Quelles sont les raisons qui ont amené les instances dirigeantes à organiser des assises sur ce thème ?

- Il y a, nous semble-t-il, une forme d'engagement européen des dirigeants dans la mesure où il leur semble acquis à cette date que le résultat électoral de 1985 n'était pas conjoncturel. L'horizon belge est bouché. Et certaines personnalités communistes veulent transposer à un niveau plus élevé le rôle d'aiguillon qu'ils ont tenté d'imprimer vers les socialistes et à la FGTB.
- Ensuite, l'heure se prêtait bien à cette réunion. Nous nous situons à quelques semaines des élections européennes. « L'Europe » suscite quelque intérêt à ce moment. Le PC essaie d'intervenir publiquement dans le débat.
- A cet élément s'ajoute une prise de conscience plus forte que jamais de la dimension européenne. La prise de contrôle de la Générale de Belgique – le principal holding industriel du pays – en 1988 par le groupe Suez après une tentative d'OPA de Carlo De Benedetti – en pleine crise politique –

montre, si besoin en était, que les décisions macro-économiques se prennent en dehors de la Belgique.

- Dernier facteur non négligeable, la perte de pouvoir dévolu à l'Etat belge se confirme. La réforme de 1988, conçue comme une nouvelle étape transitoire, a étendu le pouvoir aux régions flamandes et wallonnes et a créé une région bruxelloise<sup>49</sup>. La force de l'Etat belge est en quelque sorte minée par le haut et le bas<sup>50</sup>.

La deuxième composante de l'importance de l'échéance électorale de juin 1989 pour le PCB est la décision de l'aile francophone et de l'aile flamande de ne pas se présenter sous le label « communiste » aux élections. En Flandre, le KPB participe à une liste composée de quelques personnalités progressistes et du parti ouvrier socialiste<sup>51</sup>. La liste, *Regenboog* (Arc-en-ciel) passe complètement inaperçue<sup>52</sup>.

En Wallonie et à Bruxelles, le débat se révèle extrêmement serré pour savoir si les communistes doivent se présenter. Compte tenu que le Conseil francophone avait, en novembre 1988, entériné le non-avenir électoral du PC<sup>53</sup>, cette instance propose de ne pas déposer de liste aux élections européennes<sup>54</sup>. Au terme de la discussion congressuelle, les communistes francophones décidèrent par cinquante-neuf voix contre trente-sept et onze abstentions de soutenir cette position en adoptant la résolution suivante :

« Bien que ne présentant pas de listes aux élections européennes, le parti communiste a décidé de ne pas rester absent du débat politique et d'intervenir dans la campagne électorale, notamment sur la nécessité de développement du volet social européen, sur l'avenir des régions dans la perspective de l'intégration européenne et sur l'indispensable démocratisation des institutions »<sup>55</sup>.

Les communistes wallons appellent à voter pour José Happart, candidat de la liste du parti socialiste et figure emblématique du combat wallon<sup>56</sup>. Pour sa part, la fédération bruxelloise du PC invite ses sympathisants à voter pour Raymonde Dury, bruxelloise et tête de liste socialiste<sup>57</sup>.

Dans les matériel qu'il diffuse à cette occasion, le PC fait campagne autour de quatre mots d'ordre : Pour une Europe sociale, une Europe démocratique, une Europe écologique et une Europe pacifique. On retiendra leur soutien à un accroissement des moyens budgétaires de la Communauté par le biais d'« une fiscalité européenne frappant les bénéficiaires des multinationales »<sup>58</sup> et d'une lutte forte contre les évasions fiscales.

Les élections européennes de 1989 constituent le dernier point de repère sérieux et significatif des positions communistes face à la question européenne. Après l'année 1989, le PC est descendu sous un seuil rendant son examen difficile dès lors que ses interventions publiques deviennent de plus en plus rares et sont de moins en moins répercutées. Le phénomène est d'ailleurs accentué par la cessation de parution de son quotidien, *Le Drapeau Rouge*, le 1<sup>er</sup> janvier 1991<sup>59</sup>.

Il nous est impossible aujourd'hui de dégager une quelconque position face au traité de Maastricht et au débat qu'il a occasionné. Seuls quelques articles de son bulletin liaison interne traitent du sujet mais il n'y a aucune référence quant à une position officielle du PC<sup>60</sup>. Signalons l'intérêt porté à ces problématiques, en particulier celle de « l'eupéanisation de la gauche », par la revue proche du PC, les *Cahiers marxistes* mais cette dernière ne reflète plus les attitudes du PCB<sup>61</sup>.

## 9. Conclusions

Si le parti communiste de Belgique a, comme les autres formations communistes d'Europe occidentale, sévèrement condamné les premières institutions européennes, son attitude a néanmoins évolué très rapidement. Avec les Italiens, les communistes belges figurent parmi les premiers à réévaluer leurs premières appréciations envers la Communauté économique européenne, quitte à exprimer leur désaccord avec certaines appréciations soviétiques et d'autres PC européens.

Cette nouvelle approche tient, nous l'avons vu, à certains développements dans les relations internationales et à la pesanteur du « consensus européen » en Belgique. En tant que telle, cette progression s'avère, selon nous, très caractéristiques des fonctions que le parti communiste (ne) souhaite (pas) assumer. En 1954, au congrès de Vilvorde, une majorité de congressistes avait rejeté la ligne sectaire qui avait prédominé jusqu'alors et conduit à une logique de forteresse : « qui n'est pas avec nous est forcément contre nous ». Ce changement représente aussi un rejet d'un rôle purement « protestataire » que certains partis communistes ont endossé jusqu'à l'heure actuelle. Au contraire, formation modeste, le PCB essaye d'impulser des initiatives, de jouer un rôle dynamique dans la FGTB à travers les délégués syndicaux communistes et d'agir directement ou indirectement sur les orientations du parti socialiste et d'organisations progressistes. Dans cette logique, un Combat contre la Communauté européenne aurait été une négation de cette approche. C'est dans le marché commun et en rapport avec l'eupéanisme partagé des milieux politiques belges que le PCB souhaite intervenir.

Mais ce facteur n'est pas la seule raison de la transformation du comportement du PCB. La « dimension belge » y est aussi pour beaucoup. Dans un petit pays au taux d'ouverture économique élevé, toute idée de repli ou d'action nationale paraît sans fondement. Profondément insérée dans les relations économiques, commerciales, culturelles ou technologiques internationales, la Belgique a presque vocation à participer pleinement au développement de la CEE. Se pose dès lors la question de définir quelles formes d'organisations pérenniser.

Nous l'avons vu, le PCB a endossé une démarche comportant des délégations de souveraineté et s'inscrivant dans une optique quasi fédérale. Ainsi, il soutient,

moyennant certaines conditions, l'élection du Parlement européen au suffrage universel et encourage la dotation de nouveaux pouvoirs à cette Assemblée. Cette position le range du côté des partis communistes appuyant un approfondissement fédéral de la Communauté européenne (à savoir principalement le PCI et le PCE) contre la logique de partis comme le PCF, le PCP ou encore le KKE qui rejettent tout pouvoir politique européen. Pourtant le parti communiste de Belgique n'assumera jamais effectivement et clairement cette approche. En 1984, il reste discret, faute de consensus interne, sur le traité Spinelli et même le congrès de 1989 ne permet pas de dégager une option claire. Cette crainte de choisir nous paraît un des éléments déterminants pour comprendre le comportement du PCB face à sa crise. Partant d'une approche et d'interrogations anticipatrices et novatrices, le parti communiste refuse d'assumer véritablement ses réflexions figeant le plus souvent ce qui apparaissait neuf. Son positionnement à l'égard de la Communauté européenne ou de l'Union soviétique<sup>62</sup> nous paraît à ce titre révélateur d'une incapacité à concrétiser ses innovations ; incapacité menant en définitive à la paralysie, au silence et finalement aujourd'hui à la disparition dans l'indifférence.

<sup>1</sup> Aux élections de 1946, il obtient et participe au gouvernement de 1944 à 1947.

<sup>2</sup> L'importance de cette dimension en sciences politiques a bien été mise en évidence dans l'ouvrage : F. MÜLLER-ROMMEL and G. PRIDHAM, *Small Parties in Western Europe. Comparative and National perspectives*, Sage Modern Politics Serie, vol. 27, 1991, 230 pages.

<sup>3</sup> Sur la Belgique, voir la contribution de Kris DESCHOUWER, *Small Parties in a small country : The Belgian Case*.

<sup>4</sup> André JDANOV, « Rapport sur la situation internationale présenté à la conférence d'information des neuf partis communistes qui s'est tenue en Pologne à la fin du mois de septembre 1947 », *La Nouvelle critique*, 1947, 32 pages, p. 1.

<sup>5</sup> Edgar LALMAND, *Le plan Marshall et l'avenir de la Belgique*, Société populaire d'éditions, 1947, 20 pages, p. 3.

<sup>6</sup>

	Belgique	Wallonie	Flandre	Bruxelles	
1946	12,7		21,5	5,5	17,4
1949	7,5		12,6	3,6	9,5
1950	4,7		7,8	2,5	5,5
1954	3,6		6,7	1,5	3,7
1958	1,9		4,5	1,0	2,7
1961	3,1		6,4	1,0	3,6
1965	4,6		9,5	1,7	4,1
1968	3,3		6,9	1,4	2,4
1971	3,1		5,8	1,6	2,8
1974	3,2		5,8	1,6	4,0
1977	2,7		5,4	1,3	2,7
1978	3,3		5,8	1,9	3,0
1981	2,3		4,2	1,3	2,1
1985	1,1		2,5	0,5	1,2
1987	0,9		1,6	0,5	1,0

<sup>7</sup> V.I. LENINE, « A propos du mot d'ordre des Etats-Unis d'Europe », in LENINE, Œuvres complètes, 1960, Editions sociale, -éditions en langue étrangère, vol. 21, p. 352.

<sup>8</sup> Consultant *Robinson and Robinson*, *Rapport sur l'industrie charbonnière belge pour l'ECA*, mai 1950, Fonds Max Buset, Institut Emile Vandervelde.

<sup>9</sup> Paradoxalement, le traité sera mieux accepté par l'organisation syndicale socialiste que par le parti socialiste. Les raisons de cet état de fait sont multiples. L'influence communiste y est proportionnellement plus grande et donc la nécessité de se démarquer aussi. Les mineurs revendiquent un statut particulier dans la FGTB dont les dirigeants n'apprécient pas toujours les volontés d'autonomie. Si l'on ajoute à ce statut particulier et à l'influence communiste qui y est forte, le fait que beaucoup d'entre eux ne sont pas ... belges (élément souligné expressément par certains dirigeants syndicaux), on comprend le peu d'intérêt du syndicat en tant que tel pour le futur des mines belges et le statut social des mineurs.

En 1959, la « restructuration » des mines en Belgique aboutissait à la fermeture des puits wallons et à une limitation des puits limbourgeois. Aujourd'hui, il n'y a plus d'exploitation minière en Belgique.

<sup>10</sup> « L'idée de l'Europe a été reprise et développée par Hitler, non parce qu'elle correspondait à quelque chose de réel, mais parce qu'elle favorisait les menées et les idées de domination hitlérienne. Maintenant l'idée est reprise non pas pour consacrer un état de chose en puissance et dont les premiers symptômes existent, mais pour faciliter une politique déterminée. (...) l'Europe soi disant en devenir est une Europe dangereusement étriquée. Elle écarterait volontairement et délibérément tout ce qui est Europe centrale, Europe balkanique ou Europe orientale ». J. TERFVE, *Discours prononcé à la Chambre des représentants*, séance du 17 novembre 1953, p. 17.

<sup>11</sup> Signalons cependant l'attitude extrêmement autoritaire des principaux dirigeants socialistes et syndicaux favorables aux plans envers les personnalités socialistes opposées. De nombreuses mises en garde contre tout contact avec une organisation à participation communiste sont effectuées. Les syndicats sont verrouillés. La dimension "démocratique" souvent prêtée au fonctionnement des partis socialistes a singulièrement été absente dans ce cas. Les archives du président du parti socialiste, Max Buset (consultables à l'Institut Emile Vandervelde) à cette époque sont sans équivoque.

<sup>12</sup> Voir par exemple N. LOEB, « Les trois grands partis politiques belges et l'intégration européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 433, le 28 février 1969 ; N. LOEB-MAYER, « Les trois grands partis politiques belges et l'intégration européenne », in *Les partis politiques et l'intégration européenne*, Actes du Colloque de Bruges, association des Instituts d'études européennes, annuaire 1969-1970, Genève.

<sup>13</sup> B. DUTOIT, *L'URSS et l'intégration européenne*, Publications de l'Université de Lausanne, 1964, 237 Pages, p. 189.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>15</sup> Ch. ZORGBIBE, *L'Europe de l'Est face au Marché commun*, Armand Colin, 1970.

<sup>16</sup> « Lorsqu'on étudie les problèmes liés à l'avenir des institutions de la CEE, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun (l'Europe des patries, l'Europe des régions, etc.), il ne faut pas perdre de vue une réalité incontestable : l'évolution irréversible vers de grands ensembles économiques qui caractérise notre époque » rappelle Jacques Moins en 1969. J. MOINS, *Europe des travailleurs?*, *Cahiers marxistes*, juin-juillet-août 1969, p. 23.

<sup>17</sup> Souligné par nous.

<sup>18</sup> L. VAN GEYT, « Rapport au XXII<sup>e</sup> congrès du PCB », *Faits et arguments*, n° 5, juin- juillet 1976, p. 3.

<sup>19</sup> Dans l'ouvrage publié par des économistes communistes ou poches du PCB en 1979, les auteurs n'hésitent pas à écrire qu'« en se cantonnant dans la seule dénonciation de l'intégration européenne monopoliste, les partis communistes d'Europe occidentale ne rencontraient pas les préoccupations des masses. Ils s'isolaient, n'occupaient leur terrain et laissaient dès lors la droite à l'initiative politique en matière de construction européenne ». Groupe d'économie marxiste, *Contre-projet pour l'Europe*, Librairie du monde entier, 1979, 425 pages, p. 50.

<sup>20</sup> « A l'heure actuelle, les droits de douane frappant le commerce entre les six ont été considérablement abaissés (...) Ainsi, le Marché commun est devenu une réalité politique et économique. (...) [II] ne constitue pas seulement la somme arithmétique des marchés nationaux des pays qui appartiennent à la CEE. Même sous ses formes capitalistes caricaturales, l'intégration économique peut favoriser l'augmentation du volume de production du commerce intérieur et extérieur ».

Bernard DUTOIT, *op. cit.*, p. 211.

<sup>21</sup> Voir par exemple Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE et José GOTOVITCH, *L'Europe des communistes*, Complexe, 1992, 353 pages, pp. 197 et suivantes.

<sup>22</sup> En évoquant l'hypothétique adhésion dans sa conférence de presse, de Gaulle ne déclare-t-il pas qu'« il est à prévoir que la coalition de tous ses membres [de la CEE] qui seraient très nombreux, très divers, n'y résisterait pas longtemps et, qu'en définitive, il apparaît une communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines et qui aurait tôt fait d'absorber la Communauté européenne. C'est une hypothèse qui peut parfaitement se justifier aux yeux de certains, mais ce n'est pas du tout ce qu'a voulu faire et ce que fait la France et qui est une construction proprement européenne ». Charles DE GAULLE, *Discours et messages. Pour l'effort, 1962-1965*, Plon, 1970, 479 pages, pp. 70-71.

<sup>23</sup> Sur cette question, voir Pascal DELWIT, « Historique des relations entre la Communauté et les pays de l'Europe centrale et orientale », in *Un défi pour la Communauté européenne : les bouleversements à l'Est et au Centre du continent*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1991, 297 pages, pp. 7-15.

<sup>24</sup> J. TERFVE, « Quelle Europe demain ? », *Cahiers marxistes*, n° 23, mars 1976, p. 7.

<sup>25</sup> GROUPE D'ECONOMIE MARXISTE, *op. cit.*, p. 350.

<sup>26</sup> J. TERFVE, *op. cit.*, p. 7.

<sup>27</sup> « La confédération européenne des syndicats a élaboré un programme - et je tiens à rappeler que les deux grandes organisations syndicales qui constituent en Belgique le front commun syndical font partie de cette confédération - qui comporte une série de revendications essentielles qui s'inscrivent dans le même sens que les grandes options économiques et sociales de l'alternative anti-crise dans notre pays et, en ce sens, elles offrent une base solide pour une action solidaire des forces de progrès à l'échelle de la Communauté » proclame Louis Van Geyt trois mois avant les élections européennes de 1979. Louis VAN GEYT, « Rapport au XXIII<sup>e</sup> congrès du PCB », *faits et arguments*, n° 48, juin 1979, pp. 14-15.

<sup>28</sup> Les résultats des élections sont les suivants :

Collège francophone			Collège néerlandophone		
	%	élus		%	élus
PRL	17,7	2	PVV	15,3	2
PSC	21,2	3	CVP	48,0	7
PS	27,4	4	BSP	20,9	3
FDF-RW	19,7	2	Volksunie	9,7	1
PCB	5,0				

<sup>29</sup> La contribution du PCB rédigée par Pierre Joye signifiait clairement - en particulier aux communistes français et soviétiques dans une époque tendue pour le mouvement communiste - l'assimilation de la dimension européenne pour la Belgique et... les communistes belges : « L'internationalisation croissante des échanges et leur augmentation rapide au sein de la CEE fait apparaître que ce n'est pas en s'isolant commercialement qu'un pays comme la Belgique trouvera une solution à ses difficultés actuelles », contribution complétée par l'intervention en séance d'Augustin Duchateau spécifiant que « la communauté demeure un lieu sur lequel la bataille pour une politique de croissance équilibrée des pays et des régions et de développement de l'emploi peut et doit être menée ». P. JOYE, « La contribution du parti communiste de Belgique à la rencontre des partis communistes des pays capitalistes d'Europe, Bruxelles les 8 et 9 octobre 1980 », *Faits et arguments*, n° 62, décembre 1980, p. 12.

A. DUCHATEAU, « Intervention à la rencontre », *op. cit.*, p. 15.

<sup>30</sup> Voir par exemple P. JOYE, « Les Etats-Unis contre l'Europe des dix », *Cahiers marxistes*, n°106, septembre 1982.

<sup>31</sup> J. De Brouwere, « Rapport au comité central du 14 mars 1981 : le PCB, la Belgique et l'Europe dans les rapports de force internationaux », *Faits et arguments*, n° 64, avril 1981, n°64, p. 8. Dans son document pré-congressuel de février 1982, le rapport du comité central ne fait pourtant référence qu'aux Etats-Unis : « Une Communauté européenne démocratique peut aussi jouer un rôle important dans l'arrêt de la course aux armements et le dépassement de la politique des blocs et dans la progression vers une réelle autonomie européenne à l'égard des Etats-Unis ». « Document préparatoire sur les problèmes du parti. Pour un parti plus uni sur des positions plus claires », *Le Drapeau rouge*, samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 février 1982.

<sup>32</sup> « XXV<sup>e</sup> congrès national du PCB. Résolutions », *Faits et arguments*, n° 80, avril 1986, p. 6.

<sup>33</sup> *Manifeste européen du parti communiste*, 1984, SPÉ, 22 pages, p. 21.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>35</sup> Et ce malgré les efforts de quelques personnalités comme par exemple, Jacques Moins qui appellent ses camarades à réfléchir et à oser aborder les questions posées par ce projet : « Bien des questions se bousculent. Avant tout, il faudra lever des options, formuler un choix clair. Faut-il oui ou non soutenir des formes qui évoluent vers le fédéralisme européen et limitent les souverainetés nationales qui le sont déjà sur le terrain économique? (...) Va-t-on favoriser le repli national ou avancer vers les formes fédérales? Telle est la question posée ». J. MOINS, « Demain quelle Europe ? », *Cahiers marxistes*, n°124, juin 1984, p. 5.

<sup>36</sup> Evoquant le traité Spinelli, Daniel Fedrigo précisait : « Pour ce qui concerne la résolution sur laquelle nous devons nous prononcer, nous l'appuierons mais avec des réserves. Pourquoi cet appui ? Cette résolution invite notre gouvernement à ratifier le projet instituant l'Union européenne. Le projet Spinelli accroît les pouvoirs du Parlement européen et réduit ceux du Conseil européen et du Conseil des ministres. Pourquoi des réserves ? Parce que ce projet accroît les pouvoirs de la Commission même si dans le même temps, il la fait investir avec son programme par le Parlement européen, la Commission devenant ainsi en quelque sorte responsable devant le Parlement européen ». *Le Drapeau rouge*, 26-27 mai 1984.

<sup>37</sup> Les résultats des élections sont les suivants :

Collège francophone			Collège néerlandophone		
	%	élus		%	élus
Ecolo	9,9	1	Agalev	7,1	1
PRL	24,1	3	PVV	14,2	2
PSC	19,5	2	CVP	32,5	4
PS	34,0	5	SP	28,1	4
			Volksunie	13,9	2
PCB	2,8		KPB	0,7	
			Vlaams Blok	2,1	

<sup>38</sup> Avant cette échéance, il leur restait deux députés et un sénateur.

<sup>39</sup> Le parti socialiste et le Socialistische Partij qui ont vécu la législature 1981-1985 dans l'opposition ne parviennent pas à vaincre la majorité libérale-chrétienne lors de ces élections.

<sup>40</sup> « Les années 78-79 ont marqué une rupture, après 25 ans d'oscillation des résultats électoraux autour d'une moyenne d'environ 3% et, à la suite des mauvais résultats, depuis lors jusqu'à aujourd'hui, ne peut laisser présumer une remontée rapide : l'avenir électoral du PC fait donc question » proclame un document du bureau fédéral bruxellois.

« Vers le 25ème congrès national du PCB, premier bilan de la discussion dans la fédération bruxelloise », *PCB Bruxelles*, n° 68, février 1986, p. 3.

<sup>41</sup> D. VONCKX, « La gauche en 1992, remplir un vide politique », *Cahiers marxistes*, décembre 1988, n° 164, p. 93.

<sup>42</sup> Il y a actuellement en Belgique trois communautés – francophone, germanophone et néerlandophone – dont les compétences sont essentiellement d'ordre culturel, et depuis 1988, trois régions – wallonne, flamande et bruxelloise – dont les compétences sont avant tout économiques et sociales.

<sup>43</sup> « Texte discuté par le comité central du PCB », *Cahiers marxistes*, n° 152, juin 1987, p. 73.

<sup>44</sup> « Pistes pour une approche alternative de la construction européenne », in *26<sup>e</sup> congrès national du PCB-KPB, Europe 92*, Bruxelles 18-19 mars 1989, p. 3.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>46</sup> Souligné par nous.

<sup>47</sup> « Pistes pour une approche alternative de la construction européenne », *op. cit.*, p. 4.

<sup>48</sup> « Pour une profonde démocratisation de la Communauté », *faits et arguments*, n° 91, septembre 1989, p. 31.

<sup>49</sup> Orientation que défend la majorité du parti communiste. Les 18 et 19 février 1989, les communistes francophones votent à l'unanimité moins onze abstentions (bruxelloises) une résolution demandant que la régionalisation soit étendue au crédit, à l'agriculture, au commerce extérieur, à la politique énergétique, aux affaires européennes à « incidences régionales » et à la coopération au développement.

« Vers le fédéralisme démocratique », *Résolution du congrès du PC*, 18-19 février 1989.

<sup>50</sup> Dans son rapport au congrès, le président national, Louis Van Geyt, insiste sur cette dimension : « Il peut paraître insolite aux yeux de nos invités que notre congrès consacre presque exclusivement son attention à la dimension européenne de la réflexion et de l'activité des communistes de Belgique. Si notre congrès a choisi ce thème, c'est entre autres parce qu'un avenir commun européen apparaît davantage assuré (ou à tout le moins davantage inéluctable) que les peuples flamand et wallon et la politique bruxelloise que l'avenir durable de la structure étatique belge ». « Rapport de Louis Van Geyt au 26<sup>e</sup> congrès », *faits et arguments*, n° 91, septembre 1989, p. 25.

<sup>51</sup> parti trotskiste membre de la IV<sup>e</sup> Internationale.

<sup>52</sup> Elle recueille 26 471 voix sur un total de 3 618 907 de suffrages !

<sup>53</sup> « Une première conclusion de ce qui précède : pour l'heure, notre avenir paraît bouché sur le plan électoral et rien ne laisse prévoir un dégageant relativement proche. C'est singulièrement vrai en ce qui concerne les élections européennes de juin 1989. Le Conseil considère que, tout en participant le plus activement possible au débat lié à ce scrutin, il convient cette fois de ne pas déposer de liste de candidats du PC aux "européennes" ».

« Note de travail sur le devenir du PC approuvée par le Conseil francophone (26 novembre 1988) », *rapport ronéotypé*, 10 pages, p. 4.

<sup>54</sup> Rappelons qu'il était absolument exclu que le PCB ait un élu. Onze parlementaires francophones de Belgique siègent au Parlement européen, il faut donc récolter environ 10% pour gagner un siège, score inimaginable pour le PCB.

<sup>55</sup> « Les communistes et les élections européennes », *Résolution du congrès du PC*, Bruxelles, 18-19 février 1989.

---

<sup>56</sup> Celui a récolté plus de 288 900 voix de préférence, soit 30% des voix récoltées par le parti socialiste. Les résultats des élections sont les suivants :

Collège francophone			Collège néerlandophone		
	%	élus		%	élus
Ecolo	16,6	2	Agalev	12,2	1
PRL	18,9	2	PVV	17,1	2
PSC	21,3	2	CVP	34,1	5
PS	38,1	5	SP	20,0	3
			Volksunie	8,7	1
			Vlaams Blok	6,6	1

<sup>57</sup> Celle-ci a récolté 23 100 voix de préférence.

<sup>58</sup> PARTI COMMUNISTE, *Europe pour qui ?*, 1989, p. 3.

<sup>59</sup> Le parti communiste a à cette occasion tenté de lancer un journal progressiste élargi à de nouvelles mouvances de gauche, *Libertés*. Le projet politique et financier fut si peu étudié que quelques mois plus tard, *Libertés* fut liquidé. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, le PC lance un mensuel *Avancées*.

<sup>60</sup> Voir M. MAGIS, « Un énorme besoin d'union, Maastricht. Un sommet dans la stratosphère », *Avancées démocratiques*, n° 100, novembre-décembre 1991 ; M. MAGIS, « Europe? L'urgence d'un débat », *Avancées démocratiques*, n° 103, mai 1992.

<sup>61</sup> Citons entre autres le numéro spécial *Europe 92, quelles stratégies pour la gauche ?*, août-septembre 1989 et le numéro spécial *Démocratie, la dimension internationale*, septembre 1992, n° 186.

<sup>62</sup> Voir à ce sujet P. Delwit et J-M. De Waele, « Decline and Fall of the Communist Party of Belgium », in P. HEYWOOD and D. BULL (eds), *West European Communist Responses to 1989 and 1991*, Macmillan, 1994.